FLASH-INFOS
Aubry-Du-Hainaut

Septembre-Octobre-Novembre-Décembre 2020

World clean up day
6ème marche pour les enfants de Tchernobyl
Semaine bleue
Heure d'hiver
Bourse aux jouets et vêtements d'enfants
Flâneries de Noël
Salon vin et gastronomie
Fichier des personnes Vulnérables
Fiche d'inscription semaine bleue
Entretien des fils d'eau
Coupon colis de Noël
Recensement citoyen obligatoire
Coupon goûter des aînés
Coupon colis des aînés
Conciliation de justice
Horaires de la Mairie
Horaires du service jeunesse

Septembre 2020

- ☐ 19 septembre : World clean up day
- ☐ 27 septembre : 6ème marche pour les enfants de Tchernobyl

Octobre 2020

- ☐ 5 au 11 octobre : Semaine Bleue
- ☐ 27 octobre : passage à l'heure d'Hiver

Novembre 2020

- ☐ 2 novembre : Dernier jour de ramassage des déchets verts
- ☐ 8 novembre : Bourse aux jouets et vêtements d'enfants
- ☐ 11 novembre : Commémoration de l'armistice 14-18
- ☐ 28-29 novembre : Flâneries de Noël

Décembre 2020

- ☐ 5-6 décembre : Salon vin et gastronomie
- ☐ 9 décembre : Goûter des Aînés
- ☐ 23 décembre : Remise des colis de Noël des enfants extérieurs

Janvier 2021

- ☐ 8 janvier : cérémonie de présentation des vœux du Maire

I.P.N.S.

Mairie d'Aubry-Du-Hainaut
49, rue Henri Maurice 59494 Aubry du Hainaut
Tel:0327281381 - Fax:0327281382
www.aubryduhainaut.fr

Information Manifestations

L'ensemble des manifestations prévues ci-après sont susceptibles de voir leur organisation modifiée, reportée ou annulée en fonction de l'évolution des risques épidémiologiques.

World clean up day

Samedi 19 septembre 2020
Rendez-vous à 08h45
Parking de la Mairie

6ème marche pour les enfants de Tchernobyl

Dimanche 27 septembre 2020
à 09h00
Place Charles de Gaulle

- Inscription 3€ minimum au stand à partir de 08h30 - place Charles de Gaulle
- Parcours de 5 et 9Km. Vente de tartes, gaufres, confitures et artisanat Russe,...

Si vous ne désirez pas marcher, venez simplement visiter le stand.

Pour tous renseignements, contactez :
M. BERTIAUX Jean-Marie : 06.76.35.57.04

Semaine bleue

Du lundi 5 au 11 octobre 2020

Un "Collectif Bénévoles Aubrysiens" organise pour la 6ème année consécutive, la semaine dédiée aux séniors de notre village et des alentours ...

« Ensemble, bien dans son âge,
bien dans son village ».

Programme et fiche d'inscription ci-après.

Heure d'hiver

Le passage à l'heure d'hiver se fera dans la nuit du

Samedi 24 au dimanche 25 octobre.
Cette nuit, à 3h il sera 2h

Bourse aux jouets et aux vêtements d'enfants

Association Ecole Aubry

L'association « Ecole Aubry » organise une

Bourse aux jouets et aux vêtements d'enfants
Dimanche 8 novembre 2020
De 09h00 à 15h00
Salle des Mazingues

Entrée gratuite
Exposants : 6€ la table (1m20)
Renseignements et réservations au:
06 25 41 34 83

Buvette et petite restauration sur place

Flâneries de Noël

Un Monde en Fête

Venez découvrir en avant première l'ambiance de Noël

Salle des Mazingues
Le samedi 28 novembre 2020
Le dimanche 29 novembre 2020

Marché de Noël traditionnel,
Vente et dégustation de produits artisanaux,
Petite restauration et buvette.

Salon vin et gastronomie

Au château d'Aubry du Hainaut

samedi 5 décembre de 10h00 à 19h00
dimanche 6 décembre de 10h00 à 18h00

Entrée libre
Déjeuner le samedi et dimanche midi
Diner le samedi soir
Réservation au :
- 03.27.21.88.88
- contact@chateau-aubry.com

Personne vulnérable, signalez vous auprès de la Mairie!

La Mairie tient un registre communal qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap.

Ce registre n'est utilisé qu'en cas de période de fortes chaleurs, de grand froid ou de crise sanitaire. Il fait partie du dispositif de plan d'alerte et d'urgence.

Ce registre permet à la Mairie de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé, de recueillir leurs besoins et de leur rappeler les consignes d'usage pour vivre au mieux ces périodes difficiles.

Il concerne :

- les personnes âgées **de 65 ans et plus,**
- les personnes âgées de **plus de 60 ans, reconnues inapte au travail.**
- les personnes **adultes handicapées.**

L'inscription sur le registre peut être effectuée sur la base du volontariat par le bénéficiaire mais également par un tiers (famille, médecin traitant, aide à domicile,...).

Pour effectuer votre inscription ou celle d'un proche vous pouvez:

- prendre contact avec la Mairie au 03 27 28 13 81
- remplir et nous retourner le formulaire d'inscription joint
- télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la commune (rubrique « vie pratique », « démarches administratives ») et nous le retourner

---

FICHE D'INSCRIPTION

Valenciennes Métropole

Semaine bleue

Du 05 au 10 octobre 2020

A déposer en Mairie **avant le 30/09/2020**

Cochez-la ou les case(s) ci-dessous

Lundi 05 octobre : **10h-12h00 :** ***Visite du Royal Hainaut*** ***(frais pour le guide à partager)*** **12h00 : Repas possible à la brasserie** **(Prévoir 30 euros/pers. + boissons)**	
Mardi 06 octobre : **10h30-12h00** : *Animation culinaire par C.H.A.A.F.I.P.* **14h** : conférence débat « comment bien manger par rapport à son âge ?».	
Mercredi 07 octobre : **14h00-16h00 : « la mémoire : son fonctionnement, ses pathologies »** Animation assurée par une psychologue gériatre.	
Jeudi 08 octobre : ***11h00 : Visite « les foies gras de Saulzoir »*** Rendez-vous devant l'église d'Aubry pour un covoiturage ou sur place. Prévoir 5 euros / pers. pour la visite guidée + dégustation + verre de l'amitié.	
Samedi 10 octobre : **10h00-12h00 :** ***Marche Rose*** Prévoir 5 euros qui seront reversés pour la lutte contre le cancer du sein	

Nom : ..... **Prénom :** .....

Tel : ..... **et/ou Mail**.....

Nb de personnes : .....

Entretien des fils d'eau et fossés

Tout propriétaire riverain d'un fossé doit le maintenir en bon état de fonctionnement afin de lui permettre d'assurer l'écoulement des eaux pluviales en respectant des principes qui contribuent à la qualité de l'eau et des espèces.

Le propriétaire riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété (article 640 du Code Civil). Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés.

Le propriétaire riverain doit entretenir son fossé régulièrement

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). Les fossés en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci, à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et, de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement).

Des précautions sont donc à prendre lors des opérations de nettoyage pour ne pas altérer la qualité des cours d'eau en aval.

Les opérations d'entretien à mener sont:

- le ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements au minimum deux fois par an (au début du printemps et de l'hiver)
- l'enlèvement des amas de terre, sable, cailloux, ... et le nettoyage des ouvrages de franchissement au minimum deux fois par an (au début du printemps et de l'hiver), afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques
- le fauchage des berges de fossés avec enlèvement des résidus en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore,
- l'élagage des branches basses et pendantes en automne,
- le nettoyage du fossé par tronçons tous les 5 à 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales

Que faire quand un fossé est situé en limite de parcelle ?

L'entretien doit être assuré à parts égales entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté (article 666 et 667 du Code Civil).

Ce qu'il faut absolument éviter / Ce qui est INTERDIT :
- Rectifier ou recalibrer le fossé lors du nettoyage (pas de surcreusement par rapport a fond initial), - Est interdit le désherbage chimique en deçà de la distance indiquée sur l'étiquette du produit et à défaut à moins de 5 mètres d'un point d'eau (arrêté du 12 Septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du Code Rural), - Est interdit de décaper la couche superficielle du sol - Est interdit le dépôt des résidus de nettoyage sur les berges des fossés

WORLD CLEAN UP DAY

Aubry du Hainaut

WORLD CLEANUP DAY

Samedi 19 septembre

Départ : 09h00 de la Mairie

Rendez-vous à 08h45

Nord le Département

Nord Solidarité

SIRA L'Ostrevent & la Sensée

Centre Socioculturel L'Ostrevent La Sensée Intercommunal

6ème MARCHE À AUBRY DU HAINAUT
LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020 À 09H00
AU PROFIT DES ENFANTS DE TCHERNOBYL

. Inscription 3€ minimum au stand à partir de 08h30 - Place de l'église.
. Parcours 5 et 9 km. Vente de tartes, gaufres, confitures et artisanat Russe...

. Si vous ne désirez pas marcher, venez simplement visiter notre stand.

Pour tous renseignements, contactez : Mr Bertiaux Jean-Marie au 06.76.35.57.04

« Fils de César ou fils de rien, tous les enfants sont comme les vôtres, le même sourire, les mêmes larmes»
(Jacques Brel)

Colis de Noël

Le **Colis de Noël**, offert par la commune, est distribué automatiquement à chaque enfant fréquentant l'école d'Aubry-du-Hainaut. Pour les enfants résidant à Aubry-du-Hainaut, fréquentant une école extérieure, le collège ou le lycée, **jusque l'âge de 16 ans révolus**, il suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et de le faire parvenir en mairie avant le

23 novembre 2020.

Le colis est à retirer en mairie le **23 décembre 2020 entre 13h30 et 17h30.**

BULLETIN D'INSCRIPTION–COLIS DE NOËL DES ENFANTS 2019

Nombre d'enfants : .....
Nom : ..... Prénom : .....
Etablissement fréquenté : .....
Nom : ..... Prénom : .....
Etablissement fréquenté : .....
Nom : ..... Prénom : .....
Etablissement fréquenté : .....
Nom : ..... Prénom : .....
Etablissement fréquenté : .....

A déposer en Mairie avant le 23 novembre 2020, dernier délai.

Pour les nouveaux Aubrysiens, joindre obligatoirement copie du livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile.

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « **Recensement citoyen obligatoire** » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps.

Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte mon.servicepublic.fr : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

Il est toujours possible d'effectuer ces démarches en Mairie, il vous sera demandé la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), la copie du livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile des parents.

Goûter des Aînés 2020

Le **Goûter des Aînés** aura lieu, cette année, le **Mercredi 9 Décembre 2020** de 15h à 18h, dans la salle Armel Joly, à côté de la mairie. Il est réservé aux personnes âgées de **70 ans et plus**.

Pour la bonne organisation de cette réception, vous pouvez vous inscrire, grâce au bulletin de participation ci-dessous, avant le **23 novembre 2020.**

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nombre de personnes : .....

Nom : ..... Prénom : .....
o ASSISTERA o N'ASSISTERA PAS
Nom : ..... Prénom : .....
o ASSISTERA o N'ASSISTERA PAS
Nom : ..... Prénom : .....
o ASSISTERA o N'ASSISTERA PAS

Au Goûter du Mercredi 9 Décembre 2020 de 15h à 18h.

Pour les nouveaux Aubrysiens , joindre obligatoirement copie du livret de famille et/ou carte nationale d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile.

Colis des Aînés 2020

Le **Colis des Aînés**, offert par la commune, est réservé aux personnes âgées de **70 ans et plus**.

Pour la bonne organisation de la distribution de ces colis, vous pouvez vous inscrire, grâce au bulletin d'inscription ci-dessous, avant le **23 novembre 2020.**

BULLETIN D'INSCRIPTION–COLIS DES AÎNÉS 2020

Nombre de personnes : .....
Nom : ..... Prénom : .....
Nom : ..... Prénom : .....

Choisissez le mode de retrait du colis* :

☐ **lors du goûter**, le mercredi 9 décembre 2020 de 15h00 à 18h00
☐ **en Mairie**, le jeudi 10 décembre 2020 de 10h00 à 12h00 ou de 14h00 à 17h00
☐ **portage à domicile,** le samedi 12 décembre 2020 de 10h00 à 12h00

(*) cochez la case correspondante à votre choix.

Pour les nouveaux Aubrysiens, joindre obligatoirement copie du livret de famille et/ou carte nationale d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile..

Conciliation de Justice

Lorsqu'un conflit existe entre deux personnes et qu'un procès pour le régler paraît disproportionné, le recours au conciliateur ·de Justice est une solution simple, rapide et souvent efficace d'en venir à bout en obtenant un accord amiable. La conciliation est un des modes alternatifs de règlement des litiges. Elle est entièrement gratuite. Elle nécessite la présence des parties et leur accord.

Pour organiser une conciliation, il suffit de venir en Mairie pour en effectuer la demande. Le conciliateur de justice sera alors contacté afin d'organiser une rencontre.

Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Du lundi au vendredi : 13h30-17h30
49, rue Henri Maurice
59494 Aubry du Hainaut
Tel : 03.27.28.13.81 / Fax : 03.27.28.13.82
Email : mairie.aubryduhainaut@wanadoo.fr
Site: http://www.aubryduhainaut.fr
Facebook : https://www.facebook.com/AubryduHainaut

Horaires Service Jeunesse

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 08h30-11h15 / 13h30-16h15
Les mercredis : 09h00-12h30
Tel : 03.27.28.13.86
Email : lb.aubryduhainaut@orange.fr
Facebook : https://www.facebook.com/Service-Jeunesse-Aubry-du-Hainaut-1130281453693611/